



**NATIONS  
UNIES**

**UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/6**



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. générale  
8 novembre 2022

Français  
Original : anglais

---

**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé  
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface  
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits  
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution  
Première session**

Nairobi, 6 octobre 2022, et Bangkok, 30 janvier–3 février 2023\*  
Point 5 de l'ordre du jour\*\*

**Options concernant le calendrier et l'organisation des travaux  
du groupe de travail spécial à composition non limitée**

**Compte rendu actualisé du secrétariat sur les efforts  
de mobilisation de ressources, le budget et un plan de travail  
provisoire**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. À la reprise de sa cinquième session, tenue du 28 février au 2 mars 2022 à Nairobi, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a décidé, par sa résolution 5/8, qu'il convenait de procéder à la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques à l'appui des mesures relatives aux produits chimiques et aux déchets et à la prévention de la pollution, dont les détails seraient précisés conformément aux dispositions des paragraphes 4 et 5 de cette résolution. Ce groupe d'experts devait, selon elle, être « un organe intergouvernemental indépendant doté d'un programme de travail approuvé par les gouvernements qui en font partie en vue de fournir des données scientifiques pertinentes utiles à l'élaboration des politiques sans pour autant être prescriptif ».

2. L'Assemblée a décidé, dans la résolution précitée, de convoquer, sous réserve de la disponibilité de ressources, un groupe de travail spécial à composition non limitée qui commencerait ses travaux en 2022, dans l'objectif de les achever avant la fin de 2024. Au paragraphe 12 de cette résolution, elle a invité les gouvernements et les autres parties en mesure de le faire à fournir des ressources extrabudgétaires aux fins de l'application de la résolution, en particulier pour permettre la pleine participation des pays en développement et en transition aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée, et au paragraphe 13, prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'assurer le secrétariat du groupe de travail spécial à composition non limitée et d'établir les rapports d'analyse et de synthèse nécessaires à ses travaux.

---

\* La première session du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution se déroule en deux parties. La première partie a eu lieu à Nairobi le 6 octobre 2022 et la deuxième, à savoir la reprise de la première session, se tiendra en présentiel à Bangkok, du 30 janvier au 3 février 2023.

\*\* UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(I)/1.

3. **Calendrier.** Au cours de la première partie de la première session du groupe de travail ad hoc à composition non limitée, qui s'est tenue à Nairobi le 6 octobre 2022, plusieurs représentants ont maintes fois exprimé le souhait de conclure le processus du groupe de travail ad hoc à composition non limitée avant la fin de 2024. Le secrétariat s'est félicité de ces manifestations de soutien continu au processus et a souligné que le calendrier dépendrait fortement de la disponibilité de ressources extrabudgétaires adéquates pour les travaux du secrétariat et les sessions prévues du groupe de travail spécial à composition non limitée, y compris le processus intersessions.

4. La section II du présent document fait le point sur l'état actuel des contributions versées et annoncées en application du paragraphe 12 de la résolution 5/8. On trouvera dans la section III un budget plus détaillé pour le processus du groupe de travail ad hoc à composition non limitée, établi à partir de chiffres réels en ce qui concerne certains aspects tels que les services de conférence, et dans la section IV un calendrier et un plan de travail provisoires.

5. **Insuffisance des ressources pour les deuxième et troisième sessions.** Le secrétariat souhaite attirer l'attention sur le fait que, malgré les contributions reçues à ce jour des Gouvernements suisse, britannique, français, allemand et norvégien (énumérés dans l'ordre de réception des contributions), le groupe de travail spécial à composition non limitée est confronté à un important déficit de trésorerie. Il garde l'espoir, à la suite de discussions bilatérales avec une série de pays donateurs potentiels, que d'autres contributions seront fournies à brève échéance dans la période précédant la reprise de la première session. Il convient toutefois de noter que le délai de mise à disposition des fonds à la suite d'une annonce de contribution peut être important, ce qui peut conduire à des périodes d'inactivité susceptibles de retarder le processus du groupe de travail ad hoc à composition non limitée. En résumé, les contributions financières reçues à ce jour fournissent des ressources suffisantes pour la reprise de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée, mais pas pour les activités intersessions envisagées dans le plan de travail provisoire présenté dans la section IV ni pour les sessions ultérieures du groupe de travail spécial à composition non limitée. Une analyse plus détaillée des coûts liés à l'achèvement du processus du groupe de travail spécial à composition non limitée dans le délai ambitieux fixé par la résolution 5/8 est disponible dans la section III.

6. **Personnel du secrétariat.** De même, les besoins en effectifs du secrétariat sont, à ce jour, largement couverts par des affectations à temps partiel de membres du personnel du PNUE. Vu qu'elle soumet le secrétariat à une pression importante, dont les effets se ressentiront dans d'autres domaines de travail de la stratégie à moyen terme, cette approche n'est pas viable dans une perspective d'avenir. Une analyse plus détaillée des futures dépenses de personnel est disponible dans la section III.

## II. Mobilisation de ressources

7. **Contributions versées à ce jour.** Au 23 novembre 2022, le PNUE avait reçu des contributions financières et des annonces de contributions se montant à un total de 2 349 892 dollars, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1  
**État au 23 novembre 2022 des contributions versées et annoncées**  
(en dollars des États-Unis)

<i>Contributeur</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>Total</i>
Suisse	809 234	445 545	1 254 779
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		327 360	327 360
France		158 395	158 395
Allemagne		196 514	196 514
Norvège		140 890	140 890
Fonds pour l'environnement du PNUE		275 000	275 000
<b>Total des recettes<sup>a</sup></b>	<b>809 234</b>	<b>1 543 704</b>	<b>2 352 938</b>

<sup>a</sup> Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais de coordination (1 %, si applicable), mais comprennent les dépenses d'appui aux programmes (13 %, si applicable), prélevés sur toutes les contributions extrabudgétaires versées à l'Organisation.

8. Déduction faite des frais généraux de fonctionnement et des dépenses d'appui aux programmes, le total des contributions versées et annoncées s'élevait à environ 2 113 883 dollars au 23 novembre 2022. À l'exception de celles du (de la) chef(fe) du secrétariat recruté(e) à temps plein, toutes les fonctions du secrétariat sont assurées par des membres du personnel du PNUE, qui les exercent en plus des leurs propres. Il faudra réexaminer cette situation au cours de la période précédant la reprise de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée, afin de trouver une solution plus durable, à la mesure de l'ampleur croissante des travaux du groupe. Le PNUE a également fourni 275 000 dollars, provenant du crédit alloué au Fonds pour l'environnement pour la période 2022–2023, à l'appui des travaux menés par le secrétariat dans toutes les divisions et les régions au cours de la période précédant la reprise de la première session.

### III. Budget

9. **Budget.** Une analyse des coûts du processus du groupe de travail spécial à composition non limitée a fait ressortir qu'il sera nécessaire de mobiliser environ 8,25 millions de dollars. Le tableau 2 présente une ventilation des coûts, qui couvrent l'organisation de trois sessions du groupe de travail spécial à composition non limitée, dont la deuxième et la troisième prévoient désormais une plateforme hybride complète pour permettre la participation à distance, comme l'ont demandé les représentants lors de la première partie de la première session. Le budget proposé dans le tableau 2 est légèrement plus élevé que celui présenté dans la lettre datée du 19 avril 2022 que la Directrice exécutive du PNUE a envoyée aux États Membres. Cette augmentation peut être attribuée aux coûts non inscrits au budget pour la première partie de la première session et aux crédits supplémentaires ouverts aux fins de la mise en place d'une plateforme hybride pour les deuxième et troisième sessions. Il convient par ailleurs de noter que les coûts des deuxième et troisième sessions doivent encore être confirmés une fois que les lieux de ces réunions seront déterminés. Le modèle de présentation du budget est également légèrement différent de celui utilisé dans la lettre de la Directrice exécutive, afin de pouvoir répondre plus en détail aux questions soulevées pendant la première partie de la première session au sujet des coûts des services de conférence et d'assurer une entière transparence.

10. **Prise en charge des frais de voyage.** Le budget proposé comprend en outre un soutien financier à la participation des pays remplissant les conditions voulues et, sous réserve de la disponibilité des fonds, des grands groupes et parties prenantes, conformément à la pratique établie par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

11. **Lieu de réunion et services de conférence.** Les chiffres présentés pour le lieu de réunion et les coûts associés en ce qui concerne les services de conférence sont basés sur l'hypothèse que toutes les sessions sont financées par des fonds garantis. Ils peuvent être moins élevés si les États Membres proposent d'accueillir une ou plusieurs des sessions. Le secrétariat est en train de se pencher avec la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur la manière de réduire autant que possible les coûts, compte tenu qu'il est prévu d'assurer une participation hybride intégrale, de fournir des services d'interprétation lors de toutes les séances de travail et de publier les documents de réunion dans les six langues officielles de l'ONU, comme prescrit.

12. **Organisation de la troisième session.** La Suisse a officiellement manifesté son intérêt à accueillir la troisième session du groupe de travail spécial à composition non limitée. Le secrétariat se félicite de cette offre et est très désireux de travailler avec les représentants pour parvenir à un accord sur le lieu de la réunion et la portée du soutien à offrir. Aux fins de la budgétisation, les coûts de la troisième session sont maintenus dans le tableau budgétaire, en attendant que la Suisse confirme le montant de sa contribution et que les États Membres s'accordent pour accepter l'offre de ce pays d'accueillir la troisième session.

Tableau 2

#### Budget proposé pour le processus du groupe de travail ad hoc à composition non limitée

(en dollars des États-Unis)

Catégorie de coûts	Sous-catégorie	2022	2023	2024	Total
<b>Personnel du secrétariat et voyages</b>					
Personnel	Personnel du secrétariat	383 375	797 000	797 000	1 977 373
	Consultants <sup>a</sup>	128 663	278 663	278 663	685 989
Voyages du secrétariat		85 000	125 000	90 000	300 000
<b>Total partiel</b>					<b>2 963 362</b>

<i>Catégorie de coûts</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>Total</i>
<b>Consultations</b>					
	Plateformes virtuelles		100 000	100 000	200 000
	Voyages pour participer aux réunions régionales		75 000	75 000	150 000
	Réunions du Bureau		25 000	25 000	50 000
	Webinaires	25 000	50 000	50 000	125 000
<b>Total partiel</b>					<b>525 000</b>
<b>Sessions du groupe de travail spécial à composition non limitée</b>					
Première session, première partie	Lieu de réunion et services de conférence de l'ONUN <sup>b</sup>	87 706			87 706
<b>Total partiel</b>					<b>87 706</b>
Reprise de la première session	Services de conférence de l'ONUN <sup>c</sup>		450 000		450 000
	Lieu de réunion (CESAP) <sup>c</sup>		193 000		193 000
	Prise en charge des frais de voyage <sup>d</sup>		430 000		430 000
	Établissement de rapports ENB		50 000		50 000
<b>Total partiel</b>					<b>1 123 000</b>
Deuxième session	Services de conférence de l'ONUN		450 000		515 000
	Lieu de réunion (à confirmer)		193 000		193 000
	Fourniture d'équipements pour les réunions hybrides <sup>e</sup>		150 000		150 000
	Prise en charge des frais de voyage		430 000		430 000
	Établissement de rapports ENB		50 000		50 000
<b>Total partiel</b>					<b>1 273 000</b>
Troisième session	Services de conférence de l'ONUN			430 000	430 000
	Lieu de réunion (à confirmer) <sup>f</sup>			193 000	193 000
	Fourniture d'équipements pour les réunions hybrides			150 000	150 000
	Prise en charge des frais de voyage			430 000	430 000
	Établissement de rapports ENB			50 000	50 000
<b>Total partiel</b>					<b>1 253 000</b>
Totaux					
	<b>Total partiel</b>				<b>7 225 068</b>
	Dépenses d'appui aux programmes (13 %)				939 259
	<b>Total partiel 2</b>				<b>8 164 327</b>
	Frais de coordination (1 %)				81 643
<b>Total</b>					<b>8 245 970</b>

*Abréviations* : ENB – Bulletin des Négociations de la Terre (Earth Negotiations Bulletin) ; CESAP – Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; Dépenses d'appui aux programmes ; ONUN – Office des Nations Unies à Nairobi

<sup>a</sup> La contribution versée par la Suisse en 2022 a permis d'ajouter à l'équipe du secrétariat un consultant technique à temps plein recruté en octobre 2022 pour un contrat de deux ans.

<sup>b</sup> Dépenses réelles encourues pour une réunion initialement non inscrite au budget tenue à Nairobi le 6 octobre 2022 pour lancer officiellement le processus du groupe de travail ad hoc à composition non limitée.

<sup>c</sup> En attente du devis final.

<sup>d</sup> Représente le solde de financement disponible. Il est actuellement estimé que les frais de participation des États Membres dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement s'élèvent à environ 405 000 dollars, ce qui laisse un solde limité pour la prise en charge des représentants des grands groupes et parties prenantes.

<sup>e</sup> Sous réserve de confirmation.

<sup>f</sup> Contribution potentielle de la Suisse faisant l'objet de négociations.

13. Comme il ressort des informations présentées dans les tableaux 1 et 2, les fonds dont dispose le secrétariat à l'heure actuelle seront épuisés à l'issue de la reprise de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée.

14. **Coûts liés au secrétariat.** Des ressources supplémentaires seront donc nécessaires pour les dépenses de fonctionnement du secrétariat, les consultations et les futures sessions si l'on veut que le groupe de travail spécial à composition non limitée parvienne à établir des propositions pour le groupe d'experts et à s'acquitter de son mandat d'ici la fin de 2024.

15. **Demande de contributions.** Les États Membres sont invités à offrir des suggestions sur la suite du processus et à collaborer avec le secrétariat pour obtenir le financement nécessaire à la conclusion du processus dans le délai ambitieux fixé par la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement.

#### IV. Calendrier d'activité et programme de travail provisoires du groupe de travail spécial à composition non limitée

16. **Programme de travail.** On trouvera dans la présente section un calendrier d'activité et un programme de travail provisoires pour le groupe de travail ad hoc à composition non limitée, conformément au paragraphe 5 de la résolution 5/8 concernant les propositions à l'intention du groupe d'experts sur l'interface science-politiques. Pour faciliter les discussions et l'organisation des travaux du groupe, il est proposé de programmer les débats de manière à aborder un groupe de questions à la fois. Sans préjudice de l'ordre de priorité desdites questions, leur regroupement pourrait se faire selon les domaines thématiques suivants : a) propositions concernant le domaine de compétence, les fonctions principales et le nom ; b) propositions concernant la structure institutionnelle et la gouvernance ; c) propositions concernant le règlement intérieur et les grandes orientations régissant les travaux du groupe ; et d) propositions concernant le programme de travail et le budget.

17. **Facteurs liés au budget et au calendrier.** Pour évaluer les options envisageables concernant le calendrier et le programme de travail du groupe de travail spécial à composition non limitée, le secrétariat a tenu compte :

a) Des réactions des États Membres aux propositions faites lors de la première partie de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée concernant notamment le regroupement des questions afin de faciliter les discussions du groupe de travail et l'organisation de ses travaux ;

b) De l'ambitieux calendrier d'établissement des propositions à l'intention du groupe d'experts sur l'interface science-politiques défini au paragraphe 5 de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement ;

c) De la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour les travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée et les travaux intersessions à mener pour accroître l'efficacité des négociations ;

d) Du nombre estimé des sessions et de la nature des travaux intersessions nécessaires pour mettre en place d'autres organes similaires sur l'interface science-politiques.

18. **Nombre des réunions.** La résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement ne spécifie pas le nombre de sessions que le groupe de travail spécial à composition non limitée doit tenir. Lors de la première partie de sa première session, celui-ci a confirmé qu'il lui faudrait trois autres sessions pour s'acquitter efficacement du mandat qui lui a été confié dans la résolution. En raison de la nécessité d'achever l'élection des membres de son bureau, il lui faut exceptionnellement tenir la reprise de sa première session sous forme de réunion en présentiel. Sur la base des recommandations des États Membres, il est proposé que les sessions ultérieures et les processus intersessions tels que les réunions régionales et les réunions du bureau utilisent un format hybride afin de garantir une forte représentation des États Membres et des parties prenantes. Cette proposition est reflétée dans la section III ci-dessus. À la suite des sessions du groupe de travail spécial à composition non limitée, une réunion intergouvernementale sera organisée au cours du deuxième semestre de 2024 pour se pencher sur la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques.

19. **Préparatifs de la première partie de la première session.** Lors de la première partie de sa première session, le groupe de travail spécial à composition non limitée a demandé au secrétariat de se concentrer, à la reprise de la première session, sur le domaine de compétence et les fonctions du nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques. Le secrétariat a donc préparé des notes sur ces deux éléments, pour examen par le groupe de travail spécial à composition non limitée à la reprise de sa première session (UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/4 et UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/5). En fonction

des progrès accomplis dans l'examen de ces éléments, le groupe de travail spécial à composition non limitée souhaitera peut-être envisager de demander au secrétariat de préparer des documents que les États Membres pourront examiner à la deuxième session du groupe.

20. **Scénarios de calendrier d'activité.** Le groupe de travail spécial à composition non limitée souhaitera peut-être examiner le calendrier d'activité et le programme de travail provisoires figurant dans le tableau 3 (à la page 6), y compris les deux options présentées pour les dates de ses sessions et les activités et objectifs d'étape proposés. Actuellement, les fonds disponibles sont insuffisants dans tous les cas de figure, et les États Membres sont encouragés à offrir des contributions financières pour permettre au processus du groupe de travail spécial à composition non limitée de se poursuivre comme prévu.

21. **Pays hôte.** La Directrice exécutive a lancé un appel aux États Membres à faire part de leur intérêt à accueillir des sessions du groupe de travail spécial à composition non limitée. Il convient de noter que le pays hôte est censé couvrir les dépenses encourues lorsque le groupe de travail se réunit en dehors d'un lieu d'affectation de l'organisation des Nations Unies, sachant que d'autres pays peuvent également fournir des contributions volontaires à l'appui de la réunion.

Tableau 3

**Calendrier d'activité et programme de travail provisoires pour la création du groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution**

<i>Session</i>	<i>Dates pour l'option 1</i>	<i>Dates pour l'option 2<sup>a</sup></i>	<i>Activités proposées</i>	<i>Objectifs d'étape proposés (ou atteints)</i>
Première session, première partie	Octobre 2022 (tenue)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée</li> <li>Élection du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élection du Bureau menée (à achever)</li> <li>Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement adopté <i>mutatis mutandis</i></li> <li>Secrétariat prié de se concentrer sur le domaine de compétence et les fonctions du groupe d'experts à la reprise de la première session</li> </ul>
Période intersessions 1			<p>À effectuer par le secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un document sur les options en ce qui concerne les principales fonctions du groupe, comme convenu lors de la première partie de la première session</li> <li>Élaborer un document sur les options en ce qui concerne le domaine de compétence du groupe d'experts, comme convenu lors de la première partie de la première session</li> <li>Lancer une série de sondages sur les priorités des pays</li> <li>Organiser une série de webinaires pour garantir la tenue de consultations et le partage d'informations sur les questions clés</li> </ul>	Accomplissement de toutes les activités
Reprise de la première session	Janvier/ février 2023		<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement de l'élection du Bureau</li> <li>Examen des options concernant le domaine de compétence et les principales fonctions du groupe d'experts</li> <li>Tables rondes techniques sur le domaine de compétence et</li> </ul>	<p>Accord sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'élection des membres restants du bureau et d'un(e) président(e)</li> </ul>

<i>Session</i>	<i>Dates pour l'option 1</i>	<i>Dates pour l'option 2<sup>a</sup></i>	<i>Activités proposées</i>	<i>Objectifs d'étape proposés (ou atteints)</i>
			les fonctions du nouveau groupe d'experts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un processus d'élaboration de propositions sur le domaine de compétence du groupe d'experts</li> <li>• Une compréhension commune des propositions sur les principales fonctions du groupe d'experts</li> <li>• Une stratégie de mobilisation de ressources</li> <li>• Le classement et le regroupement des questions et des éventuels travaux intersessions à mener au cours de la période précédant la deuxième session</li> <li>• Les dates et lieux préférés pour les sessions suivantes, en particulier la deuxième session</li> </ul>
Période intersessions 2			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite des sondages sur les priorités des pays</li> <li>• Suite des webinaires pour garantir la tenue de consultations et le partage d'informations sur les questions clés</li> <li>• Mise en œuvre du processus d'élaboration de propositions sur le domaine de compétence du groupe d'experts</li> <li>• Achèvement de tous les travaux en suspens liés aux fonctions principales du groupe, comme convenu lors de la reprise de la première session</li> </ul> <p>À effectuer par le secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des projets de document sur les options en ce qui concerne les principes de fonctionnement, procédures et dispositions institutionnelles connexes</li> <li>• Entreprendre les préparatifs logistiques en vue de la deuxième session</li> <li>• Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation de ressources</li> </ul>	
Deuxième session	Octobre 2023 (le secrétariat a été informé que le calendrier des réunions du quatrième trimestre 2023 est très chargé et que les possibilités de traduction et d'interprétation pourraient être limitées)	Janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'examen des options relatives au domaine de compétence du groupe d'experts</li> <li>• Règlement de toutes les questions en suspens liées aux fonctions principales du groupe</li> </ul>	<p>Accord sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bouclage des discussions sur le domaine de compétence du groupe d'experts</li> <li>• Le bouclage des discussions sur les principales fonctions du groupe d'experts</li> </ul>

<i>Session</i>	<i>Dates pour l'option 1</i>	<i>Dates pour l'option 2<sup>a</sup></i>	<i>Activités proposées</i>	<i>Objectifs d'étape proposés (ou atteints)</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussions initiales sur les principes de fonctionnement, procédures et mécanismes institutionnelles proposés pour le groupe d'experts</li> <li>• Discussions initiales sur le règlement intérieur régissant les travaux du groupe d'experts</li> <li>• Discussions initiales sur le programme de travail et le budget du groupe d'experts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des propositions initiales de principes de fonctionnement, de procédures et de mécanismes institutionnels connexes et les orientations à donner au secrétariat concernant la marche à suivre</li> <li>• Les orientations à donner au secrétariat sur la marche à suivre en ce qui concerne le règlement intérieur régissant les travaux du groupe d'experts</li> <li>• Les orientations à donner au secrétariat sur la marche à suivre en ce qui concerne le programme de travail et le budget du groupe d'experts</li> <li>• Les éventuels travaux intersessions à entreprendre au cours de la période précédant la troisième session</li> <li>• La date et le lieu de la troisième session</li> </ul>
Période intersessions 3			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite des sondages sur les priorités des pays</li> <li>• Suite des webinaires pour garantir la tenue de consultations et le partage d'informations sur les questions clés</li> </ul> <p>À effectuer par le secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des projets de document sur les options en ce qui concerne le règlement intérieur régissant les travaux du groupe d'experts et le programme de travail et le budget du groupe</li> <li>• Entreprendre les préparatifs logistiques en vue de la troisième session</li> <li>• Lancer un appel à propositions pour l'hébergement du secrétariat du groupe d'experts</li> </ul>	
Troisième session	Juillet 2024	Décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir la version définitive de la proposition concernant le domaine de compétence, les principales fonctions et le nom du groupe d'experts</li> <li>• Établir la version définitive des propositions concernant la structure institutionnelle et la gouvernance du groupe d'experts</li> </ul>	<p>Accord sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités de fourniture de services de secrétariat au groupe d'experts</li> <li>• Les options de financement volontaire des travaux du groupe d'experts</li> <li>• Le règlement intérieur et les principes de fonctionnement régissant les travaux du groupe d'experts</li> <li>• Un programme de travail et un budget indicatifs pour le groupe d'experts</li> </ul>



<i>Session</i>	<i>Dates pour l'option 1</i>	<i>Dates pour l'option 2<sup>a</sup></i>	<i>Activités proposées</i>	<i>Objectifs d'étape proposés (ou atteints)</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir la version définitive de la proposition concernant le règlement intérieur et les grandes orientations régissant les travaux du groupe d'experts</li> <li>• Établir la version définitive de la proposition concernant le programme de travail et le budget initiaux du groupe d'experts</li> <li>• Établir la version définitive de la proposition de toutes les autres propositions concernant le groupe d'experts énoncées au paragraphe 5 de la résolution 5/8</li> </ul>	
Réunion inter-gouvernementale	Quatrième trimestre de 2024	Premier/deuxième trimestre de 2025	Examen de la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution	Mise en place du groupe d'experts

<sup>a</sup> Ces dates tiennent compte des éventuels retards dans l'obtention de ressources et, partant, dans les travaux menés par le secrétariat pour appuyer le processus du groupe de travail ad hoc à composition non limitée. Elles tiennent également compte des informations initiales fournies par la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur son aptitude à fournir des services de conférence, au vu des autres réunions prévues dans la deuxième moitié de 2023. Le secrétariat a pris note du souhait de maintenir l'ambitieux calendrier initial exprimé par de nombreux représentants au cours de la première partie de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée et s'efforcera de faire en sorte que l'échéance de 2024 soit respectée, sous réserve de la disponibilité de ressources.